



Compte rendu Assemblée Générale ordinaire du 19/03/2026

Avant d'ouvrir la séance, Madame La Présidente prend la parole pour excuser les élus municipaux fraîchement élus qui ne peuvent être présents ce soir en raison de réunions préparatoires à leurs prises de fonction. Il en est de même pour les agents du service de la DEEJ.

Puis Madame la Présidente remercie chaleureusement les personnes présentes, avant d'ouvrir la 43^{ème} Assemblée Générale de l'Association pour le Centre de Loisirs de Tarnos, afin de procéder à la mise en approbation du :

- Procès-Verbal 2025
- Bilan Moral
- Rapport d'Activités
- Rapport et bilan financiers
- Affectation du résultat
- Montant des Cotisations
- Montant Investissements
- Constitution du C.A.

Ci-joint le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale 2026 et le rapport du Commissaire aux Comptes, sur les comptes annuels 2025 qu'il a certifié conformes et réguliers.

Après lecture puis vote des différents rapports obligatoires et avant de soumettre le rapport financier aux voies, Mr SERS le Commissaire aux Comptes, prend la parole afin d'émettre son opinion sur les comptes 2025 après avoir vérifié la sincérité et la régularité de nos comptes conformément à la procédure obligatoire.

M. SERS estime que l'année 2025 n'est pas une année neutre. Elle intervient après une année 2024 particulièrement difficile, marquée par :

- le déficit historique lié au contrôle CAF,
- la rupture conventionnelle d'Akym BOUTAFI,
- et les dépenses liées aux 41 ans de l'Association, qui ont pesé sur les résultats.

Il se félicite néanmoins du retour à un excédent, même modeste, conforme aux équilibres observés les années précédentes.

L'année 2025 a également été marquée par la fin des 4 années de Délégation de Service Public, nécessitant une réponse de l'association au nouvel appel d'offres. Il souligne l'important travail que cela a représenté et se réjouit que l'association ait été reconduite malgré la présence d'un concurrent d'envergure nationale.

Il rappelle également qu'en 2025, Michelle MABILLET est partie à la retraite après de très longues années de service. La prime de départ, charges comprises, a été entièrement couverte par l'assurance retraite, sans impact sur les comptes de l'association.

Il précise enfin que l'année 2025 a également nécessité certains reclassements comptables réglementaires, dont il avait informé la comptable et qui ont été correctement appliqués.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, Monsieur SERS certifie les comptes de l'association et émet un avis favorable et optimiste.

A l'issue des 7 délibérations votées à l'unanimité, Madame la Présidente donne la parole au public.

Madame COMETS Magali, Parent d'élève élue à l'école Maternelle Robert Lasplacettes prend la parole après avoir questionné le trésorier sur la vocation et la différence entre Equipement, Frais Educatifs et Investissement. Mme. Comets précise qu'elle relaie ce qu'il se dit au conseil d'école de Lasplacettes :

Le centre de loisirs casse les vélos, les fours et les jeux de sable jusqu'aux pinceaux. Ils ne rangent pas et des choses disparaissent. Ce qui est très embêtant car la mairie n'a pas forcément les moyens ni le temps (procédures longues) de renouveler notamment les fours et les vélos. Les parents ont été sollicités pour acheter des jeux de sable. Ils veulent bien le faire mais pour les élèves de l'école, pas pour le Centre de loisirs... Elle souhaite donc avoir notre version.

Comme nous, Mme. Comets dit être convaincue du bienfait de la mutualisation et pense qu'en effet cela peut très bien se passer comme ce fut le cas pendant de très nombreuses années à Jean Jaurès, pour le bien des enfants.

Néanmoins chacun s'accorde à dire qu'avec Lasplacettes c'est beaucoup plus compliqué et beaucoup moins limpide et transparent qu'avec Jean Jaurès dont le dialogue avec les Atsems et la Directrice de l'école était direct, quasi quotidien et convergeant.

La directrice confirme que depuis notre installation, voire avant, nous ressentons une grosse réticence, avec de très nombreuses critiques, toujours à charge contre les animateurs. Mme Comets dit ne pas comprendre d'où cela provient mais elle est persuadée que c'est ancien et le regrette. La directrice retrace (et dément) l'histoire des fours, les difficultés de communication dès notre arrivée, et la tension qui règne parfois malgré de nombreuses mutualisations (dont des vélos, le matériel de psychomotricité, les 2 fours ainsi que les robots et ustensiles cuisine, achetés par l'Association).

N'assistant pas aux conseils d'école maternelles et n'étant pas destinataire des comptes-rendus, la directrice de l'Association est informée de la récurrence de petites tracasseries par les animateurs et la directrice du centre de loisirs maternelle (mercredi et vacances) ainsi que par Emmanuelle Cas (en charge du scolaire à la DEEJ) avec qui nous faisons des points réguliers. C'est d'ailleurs elle que va solliciter la directrice afin d'éclaircir cela au plus vite.

Chacun s'accordant sur la nécessité d'évoluer dans un climat de confiance sain et serein.

Après cet échange, en l'absence de représentant de la Collectivité et de nos partenaires, Madame la Présidente constatant que personne d'autre ne souhaite s'exprimer, invite donc les convives au pot de clôture.

La séance est levée par Madame La Présidente à 21h00

Prochaine réunion du Conseil d'Administration le :

Judi 02 avril 2026 - Au Centre de Loisirs Pierrette FONTENAS

Afin de procéder à l'élection du Bureau

Madame La Présidente

Chantal BOUGUEREAU

